

Yvelines Musées Solidaires

Un programme
du Département des Yvelines



Mode d'emploi des prescriptions muséales

1

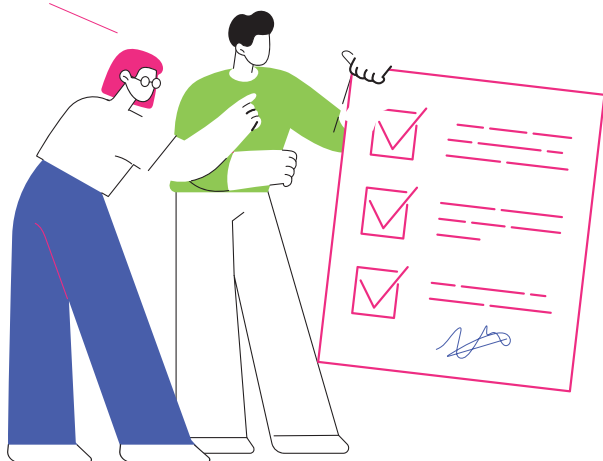
Le professionnel de santé ou le travailleur social qui m'accompagne me présente le dispositif de prescriptions muséales. Avec lui, je discute des bénéfices possibles de ces prescriptions sur mon bien-être.

QUOI D'NEUF DOCTEUR ?

LES PRESCRIPTIONS MUSÉALES !
VOUS CONNAISSEZ ?



VOUS PRENDREZ 1 MUSÉE TOUTES
LES TROIS SEMAINES.



2

Je ressors du rendez-vous avec une prescription muséale à mon nom. Je fais attention à la date de validité de ma prescription.

ON ARRIVE ! J'AI HÂTE DE PRENDRE
MON MUSÉE-CAMENT !



3

Je me rends au musée ou au centre d'art où je peux entrer gratuitement en remettant ma prescription à l'accueil. La personne qui m'accompagne peut aussi entrer gratuitement si cela est précisé sur la prescription. Je visite le musée ou le centre d'art à mon rythme.

À noter : Pour une visite guidée du Parc aux étoiles ou de la maison Louis Carré, il faut réserver au préalable une ou deux entrées gratuites sur le site de l'établissement.



Yvelines
Le Département

Les démarches pour les soignants et les conseillers prescripteurs

Qu'est-ce qu'une prescription muséale ?

La prescription muséale se trouve à la jonction du soin et de l'accompagnement social. Sans être un outil curatif, elle s'inscrit dans une démarche de mieux-être global de la personne.

La prescription muséale peut être utilisée comme un outil de médecine douce dans les cas de :

- pathologies liées au stress,
- pathologies entraînant des troubles de la personnalité,
- recherche d'alternatives à la douleur.

Dans une démarche d'accompagnement social, une prescription muséale peut également être délivrée pour des personnes en situation de précarité sociale susceptibles de tirer bénéfice d'un temps de pause, d'évasion ou de recentrage.

Comment participer au dispositif ?

- Je découvre plus en détail le dispositif : **lemuseesurordonnance***, puis j'envoie ma demande à :

developpementculturel@yvelines.fr

- Je souhaite renouveler mon stock de prescriptions muséales :

- 1 Je renvoie mon chéquier vide avec les souches remplies par voie postale et je joins au courrier un formulaire de bilan téléchargeable sur **lemuseesurordonnance***
- 2 Je reçois par voie postale un nouveau chéquier de 10 prescriptions muséales.



Contact : developpementculturel@yvelines.fr



Musées et centres d'art partenaires 2025-2026

- Château de Maisons [Maisons-Laffite]
- Donjon de Houdan [Houdan]
- Maison natale Claude Debussy [Saint-Germain-en-Laye]
- Maison de Fer [Poissy]
- Maison Jean Monnet [Bazoches-sur-Guyonne]
- Maison Louis Carré [Bazoches-sur-Guyonne]
- Maison Triolet Aragon [Saint-Arnoult-en-Yvelines]
- Maison-musée Raymond Devos [Saint-Rémy-lès-Chevreuse]
- Musée d'Archéologie Nationale du Domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye
- Musée de la Batellerie et des voies navigables [Conflans-Sainte-Honorine]
- Musée départemental Maurice Denis [Saint-Germain-en-Laye]
- Musée de la Toile de Jouy [Jouy-en-Josas]
- Musée de la Ville [Montigny-le-Bretonneux]
- Musée du Jouet [Poissy]
- Musée Ducastel-Véra [Saint-Germain-en-Laye]
- Musée International d'Art Naïf [Vicq]
- Parc aux étoiles [Triel-sur-Seine]
- Villa Savoye [Poissy]



Attention, cette liste est susceptible de s'allonger. Pour découvrir les nouveaux établissements partenaires, flashez le QR Code ou rendez-vous sur yvelines.fr, rubrique culture.



Le dispositif de prescriptions muséales est financé par le Département des Yvelines et le fonds de dotation Entreprendre pour Aider



Yvelines
Le Département